5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Mise à jour des états annuels S-3 et S-20 et de leur guide respectif

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que les formulaires et les guides suivants relatifs à la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 ont été mis à jour :

- état annuel des sociétés de secours mutuels (formulaire Québec S-3);
- état annuel des compagnies d'assurance funéraire (formulaire Québec S-20);
- sociétés de secours mutuels – Guide pour la préparation et la présentation de l'état annuel (formulaire Québec S-3) et du rapport de l'actuaire;
- compagnies d'assurance funéraire – Guide pour la préparation et la présentation de l'état annuel (formulaire Québec S-20) et du rapport de l'actuaire.

Ces guides et formulaires sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca) en cliquant sur le lien suivant : http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-conso.html.

Veuillez noter que tous les rapports visés par ces guides devront être transmis à l'Autorité au moment du dépôt des états annuels.

Ces guides et formulaires sont applicables aux sociétés de secours mutuels et aux compagnies d'assurance funéraire à charte du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

États annuels et leur guide :

Madame Chantale Bégin c.a.
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4595
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4595
Courriel : chantale.begin@lautorite.qc.ca

Rapport de l'actuaire :

Monsieur Eric Lacasse
Direction de la surveillance des assureurs
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4523
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4523
Courriel : eric.lacasse@lautorite.qc.ca

Mise à jour des guides de l'actuaire relatifs à la *Loi sur les assurances*

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que les guides suivants relatifs à la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi ») ont été mis à jour :

- guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de dommages (incluant les Instructions relatives aux tableaux sur les sinistres et indices de perte) (articles 298.14 et 298.16 de la Loi);

- guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur le passif des polices des assureurs de personnes (articles 298.14 et 298.16 de la Loi).

Ces guides sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca) en cliquant sur les liens suivants :

- assureurs de dommages : http://www.lautorite.qc.ca/fr/rapport-passif-polices-pro.html.

- assureurs de personnes (partie B) : http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html.

Veuillez noter que tous les rapports visés par ces guides devront être transmis à l'Autorité au moment du dépôt des états annuels.

Ces guides sont applicables uniquement aux assureurs à charte du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Assurance de personnes :

Monsieur Eric Lacasse
Direction de la surveillance des assureurs
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4523
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4523
Courriel : eric.lacasse@lautorite.qc.ca

Assurance de dommages :

Monsieur Richard Belleau, ACAS
Direction de la surveillance des assureurs
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4574
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4574
Courriel : richard.belleau@lautorite.qc.ca

Le 2 décembre 2011

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.